

805 heures DE FORMATION THÉORIQUE

Devenez
Ouvrier
Spécialisé
en Paysage
BPA OSP

AMÉNAGEMENT
PAYSAGER



PROFILS ET PRÉREQUIS

Voie d'accès à la certification :

- Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant
- Après un parcours de formation continue

Conditions d'inscription à la formation :

Avoir un état de santé compatible avec le secteur de l'entretien et de l'aménagement paysager.

Se présenter aux tests de positionnement et à l'entretien individuel.



FORMATION BPA OSP

Brevet Professionnel Agricole
**OUVRIER SPÉCIALISÉ EN
PAYSAGE**

Code RNCP 39066



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le BPA OSP permet d'accéder au **statut d'ouvrier-e en paysage** pour assurer les opérations d'aménagement et d'entretien d'espaces paysagers, des parcs et jardins.

La formation vise à :

- ✓ Acquérir des savoirs et savoir-faire techniques relatifs aux espaces paysagers
- ✓ Réaliser des travaux d'entretien d'espaces paysagers
- ✓ Réaliser des travaux d'aménagement paysager
- ✓ Reconnaître et utiliser des végétaux adaptés localement
- ✓ Utiliser des outils et matériels dans le respect des règles de sécurité

L'Ouvrier-e Spécialisé-e en paysage assure les opérations d'aménagement et d'entretien d'espaces paysagers, des parcs et jardins (privés ou publics) : travaux de tonte, taille, plantation, engazonnement, construction paysagère (allée, pavage, muret...).



LE MÉTIER PRÉPARÉ

Le titulaire de l'emploi travaille le plus souvent dans une entreprise du paysage ou dans le service en charge des espaces verts d'une collectivité ou d'un établissement public. Il peut aussi être employé dans une SIAE, un ESAT.

Type d'emplois accessibles :

Ouvrier-e du paysage ; Agent-e d'entretien des parcs et jardins ; Jardinier-e paysagiste des espaces verts ; Aide-jardinier-e.



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



EAU
SERVICE
PATRIMOINE
AGRICULTURE



Organisation et durée de la formation

PÉRIODE DE FORMATION :

2 ans



Pour un parcours complet, la formation **BPA O.S.P.** a une **durée totale** de
1150 heures :
805 heures de formation théorique et
350 heures en entreprise.



LIEU DE FORMATION

CFPPA d'Ahun (centres constitutifs de l'EPLEFPA de la Creuse)



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité

l'Europe
s'engage
en Nouvelle-
Aquitaine

Ahun
FPI FFPA DE LA CREALISSE

EAU
SERVICE
PATRIMOINE
AGRICULTURE

Contenu de la formation



” Compétences générales :

UC1 Développer son identité professionnelle d'ouvrier du paysage

- C1.1 Intégrer le milieu professionnel de l'aménagement paysager
- C1.2 Positionner des pratiques professionnelles au regard d'enjeux écologiques

” Compétences professionnelles :

UC2 Réaliser des travaux d'entretien d'espaces végétalisés

- C2.1 Réaliser l'entretien de surfaces plantées
- C2.2 Réaliser l'entretien de surfaces enherbées

UC3 Réaliser des travaux de végétalisation d'espaces paysagers

- C3.1 Réaliser des travaux de plantation de végétaux
- C3.2 Réaliser des travaux d'enherbement

UC4 Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers

- C4.1 Poser des revêtements paysagers
- C4.2 Réaliser des ouvrages de délimitation dans un espace paysager

UC5 Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel

- C5.1 Réaliser l'entretien quotidien du petit matériel
- C5.2 Réaliser de petites réparations du matériel sur les chantiers

UC6 Réaliser des travaux de taille d'arbres et arbustes fruitiers

- C6.1 Réaliser des tailles de fructification d'arbres et arbustes fruitiers
- C6.2 Réaliser des tailles de formation et de restructuration de fruitiers

Évaluation



“

L'examen du BA comporte huit épreuves obligatoires et, le cas échéant, une à deux épreuves facultatives qui permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de certification. Le jury est constitué de formateurs et de professionnels du secteur de l'aménagement paysager.

Le BPA peut aussi être obtenu par la voie des unités capitalisables.



Certification

L'obtention du diplôme se fait après validation des unités capitalisables (UC) en situation.

Organisme certificateur: Ministère chargé de la solidarité.

Date d'échéance de l'enregistrement RNCP: 31/12/2028.

Il est délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

”



Méthodes et suivi pédagogique



Les cours en centre ont lieu en présentiel et alternent entre cours théoriques et travaux pratiques.

Les périodes en centre alternent avec des périodes en entreprise qui font l'objet d'une restitution de vécus à chaque retour en centre.



L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique assure la mise en place, le déroulement, le suivi, le bilan de l'action de formation :

- Effectue le recrutement et établit le parcours individuel ;
- Gère l'emploi du temps dans le respect de la progression pédagogique ;
- Coordonne les interventions des professionnels extérieurs ;
- Assure la gestion du groupe et le suivi des stages en entreprise ;
- Suit les stagiaires et gère les évaluations ;
- Prépare et contrôle les dossiers présentés au jury de résultats.

Un formateur-coordonnateur assure la communication entre les divers acteurs de l'action de formation :

- Accueille et prépare les tuteurs et les nouveaux formateurs ;
- Gère les relations avec les partenaires ;
- Partage l'information avec l'équipe pédagogique ;
- Gère les problèmes et saisit la direction en cas de problème majeur ;
- Prépare la participation au jury de résultats.

Les formateur·ices sont diplômé·es et expérimenté·es dans le domaine de l'aménagement paysager. Des professionnels extérieurs du secteur du paysage interviennent ponctuellement dans la formation.

Les plus de la formation au CFA / CFPPA d'Ahun



Un réseau de maîtres d'apprentissage et partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

- Un parc paysager dans l'enceinte du lycée agricole pour les travaux pratiques et la reconnaissance des végétaux ;
- Des chantiers extérieurs sur des sites remarquables ;
- Une relation partenariale étroite avec le réseau des professionnels du territoire.



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



EAU
SERVICE
PATRIMOINE
AGRICULTURE

Coût de la formation / Modes de financement



“

La formation est intégralement prise en charge par la Région Nouvelle Aquitaine et par les OPCO pour le secteur privé dans le cadre de l'apprentissage. Tout dépend de la voie choisie par l'apprenant.

Toutes les demandes de devis peuvent être effectuées à l'adresse mail suivante : anne.cagnola@educagri.fr – 05 55 81 48 90

Par ailleurs, en cas de difficultés personnelles périphériques à la formation, nos équipes sont mobilisées pour aider au montage de dossiers issus du fond social.

Enfin, certaines voies d'accès à la formation induisent des rémunérations. N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat pédagogique ou le coordonnateur de la formation pour obtenir des informations supplémentaires quant aux différentes modalités possibles.



Voies d'accès à la formation et inscription



La formation BPA OSP est accessible selon modalités par les voies suivantes :

- Apprentissage
- Contrat ou période de professionnalisation
- Compte Personnel de Formation
- Plan de formation
- VAE

Pour toute inscription à la formation dans une des voies mentionnées ci-dessus, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat pédagogique.



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité

l'Europe
s'engage
en Nouvelle-
Aquitaine

Ahun
FPI FFPA DFI A CREFIISF

EAU
SERVICE
PATRIMOINE
AGRICULTURE



Accessibilité de la formation par les personnes en situation de handicap

“ Notre site de formation est accessible aux personnes en situation de Handicap. Nous disposons de référentes Handicap pour vous conseiller et vous orienter vers les meilleures solutions pour adapter la formation à votre situation :

Au niveau du CFA (Formation par apprentissage) et du CFPPA (Formation pour adultes) :
angelique.maufus@educagri.fr – 05 55 81 48 91

Locaux mis à disposition



Les locaux comprennent des salles de cours, des salles informatiques, des plateaux techniques.

Des chambres peuvent-être proposée et un accès au réfectoire du lycée est proposé. N'hésitez pas à contacter le secrétariat pédagogique pour connaître l'ensemble des modalités y compris tarifaires.

Le CFPPA vous accueille dans ses locaux ouverts au public du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Un accueil téléphonique est assuré sur la même amplitude horaire.

Le CFA vous accueille dans ses locaux ouverts au public le lundi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 puis du mardi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Un accueil téléphonique est assuré sur la même amplitude horaire.



Pour plus d'informations

stephane.duprat@educagri.fr : Coordonnateur du BPA OSP

anne.cagnola@educagri.fr : Secrétaire pédagogique référente du BPA OSP par apprentissage

marine.tourtaud@educagri.fr : Responsable VAE

”



EAU
SERVICE
PATRIMOINE
AGRICULTURE



Indicateurs de la Formation



La formation vient d'ouvrir en cette année
2025/2026

Plaquettes

Plaquette VAE



**Plaquette de la
formation – CFPPA**



Nos coordonnées

EPLEFPA de la Creuse
CFA DE LA CREUSE
CFPPA DE LA CREUSE
Le Chaussadis
23150 AHUN
<https://ahun.educagri.fr/>

CFA :
Tel 05.55.81.48.91
Mail : cfa.ahun@educagri.fr

CFPPA :
Tel 05.55.81.48.90
Mail : cfppa.ahun@educagri.fr

